



# Thème A

Merci de retourner au plus vite, dès la fin de votre congrès académique, vos amendements par mail à [theme\\_a@sympa.snes.edu](mailto:theme_a@sympa.snes.edu) en respectant toutes les consignes ci-dessous.

## Consignes à respecter pour les remontées des congrès académiques

- ✓ **Aucune modification dans les deux premières colonnes** (les numéros et le texte initial)
- ✓ Tous les amendements académiques doivent apparaître dans la dernière colonne. **S'il n'y a aucune modification sur le paragraphe, la case doit rester vide !**
- ✓ **Les ajouts par rapport au texte initial seront identifiés par du gras + italique : ajout**
- ✓ **Les suppressions par rapport au texte initial seront identifiées par un barré simple sans gras, sans italique : suppression**
- ✓ Aucune couleur ne sera prise en compte dans les remontées académiques
- ✓ Aucun commentaire, suivi de modifications, note de bas de page, surlignage etc. ne devra être ajouté au document
- ✓ Toujours commencer un amendement par un verbe d'action : ajouter, supprimer, remplacer, etc.
- ✓ Utiliser le raccourci § pour éviter de saisir « paragraphe » à chaque fois, cela permet de gagner de la place.
- ✓ Réduire le nombre de caractères autant que faire se peut : il est inutile de recopier tout un paragraphe pour un ou deux mots. Donc utiliser les (...) pour dire qu'on est plus au début du § et qu'on a coupé. Pour dire que le § continue après la modification, merci d'utiliser le ...
- ✓ Pour la féminisation, merci d'adopter le -e (comme dans le texte initial).
- ✓ **Merci d'ajouter devant votre amendement en 3<sup>ème</sup> colonne, les 3 lettres de votre académie en majuscule à la place des XXX.** Cela facilitera le travail de compilation de nos salariées. Commencer par faire un *Remplacer tout* « XXX- » par les lettres de votre académie.
- ✓ **En cas de motion(s) sur un thème, merci de la/les ajouter à la fin de ce document en dehors du tableau avec, pour chacune, le détail du vote de votre congrès académique.**

Rapporteurs/Rapportrices : Gwenaël Le Paih, Simon Bach, Sandrine Charrier, Claire Guéville, Amélie Hart, Daniel Le Cam, Anne-Sophie Legrand, Olivier Raluy

N°	Texte initial – NE RIEN INSCRIRE NI MODIFIER DANS CETTE COLONNE	Vos amendements académiques
001	<b>Thème A – Pour un second degré démocratisant et émancipateur</b>	XXX -
002		XXX -
003	<b>Introduction - Du collège aux 3 voies du lycée : émanciper la jeunesse par les savoirs</b>	XXX -
004	Avec G. Attal, nommé par E. Macron pour « prolonger le formidable bilan de J.-M. Blanquer », le rythme des annonces s’est emballé. Le SNES-FSU les analyse, les relie et les combat avec la profession car elles font système dans un projet néo-libéral pour le second degré : une sélection progressive de la Sixième jusqu’à l’accès à l’enseignement supérieur, un renoncement à l’élévation des qualifications de toute la jeunesse, donc à terme de toute la population.	<p>TOU-</p> <p>Ajouter</p> <p><b><i>Les politiques menées par E. Macron concernant le second degré visent avant tout à casser les cadres fixés par le système éducatif public pour créer de la dérégulation, de la concurrence et laisser place à l’individualisation des parcours. Après la réforme Blanquer du lycée et Parcoursup, c’est au collège que s’attaque le gouvernement. Parce que le SNES-FSU pense que le service public d’Éducation offre des cadres collectifs, gratuits et laïcs contre une société libérale génératrice d’inégalités, il continuera à le défendre à travers son projet démocratisant et émancipateur.</i></b> Avec G. Attal, nommé par E. Macron pour « prolonger le formidable bilan de J.-M. Blanquer », le rythme des annonces s’est emballé. Le SNES-FSU les analyse, les relie et les combat avec la profession car elles font système dans un projet néo-libéral <b><i>et autoritaire</i></b> pour le second degré : une sélection <del>progressive de la</del> <b><i>dès la</i></b> Sixième jusqu’à l’accès à l’enseignement supérieur, un renoncement à l’élévation des qualifications de toute la jeunesse, donc à terme de toute la population, <b><i>accentuant ainsi le tri social.</i></b></p> <p>Ajouter</p> <p><b><i>La nomination d’Amélie Oudéa-Castéra, Ministre au porte-feuille élargi comprenant l’Éducation, la jeunesse, les sports, les Jeux Olympiques et paralympiques montre la mainmise de l’exécutif sur les questions liées à l’école. Elle est révélatrice d’un projet conservateur et passéiste qui contribue à affaiblir toujours plus l’ambition d’une École émancipatrice avec des personnels d’un haut niveau de qualification. Le SNES-FSU fait l’analyse de ce projet, le relie et le combat avec la profession car il fait</i></b></p>

		<b>systeme .</b>
005	Les groupes de niveau au collège rompent avec un collège commun à l'ensemble des élèves, la découverte des métiers promeut l'apprentissage, le DNB bloque la poursuite des études vers le lycée, la formation professionnelle des LP est transférée aux entreprises, le lycée général et technologique, réformé en continu depuis 4 ans, démobilise les élèves les plus fragiles.	<p>TOU-</p> <p>Ajouter</p> <p><b><i>Sous couvert de pédagogie, les annonces du « choc des savoirs » organise une déréglementation et la casse d'une ambition commune pour tous les élèves d'une même classe d'âge.</i></b></p> <p>Les groupes de niveau au collège rompent avec un collège <b>unique</b>, commun à l'ensemble des élèves. La découverte des métiers promeut l'apprentissage, le DNB bloque la poursuite des études vers le lycée, la formation professionnelle des LP est transférée aux entreprises, le lycée général et technologique, réformé en continu depuis 4 ans, démobilise les élèves les plus fragiles.</p> <p>Ajouter</p> <p><b><i>La mise en place des groupes de niveau en collège amène à l'éclatement du groupe-classe et entre dans l'idéologie d'un gouvernement néolibéral qui, à tout âge, isole l'individu face à l'État (projets d'orientation précoce, portfolio de compétences, individualisation des salaires, etc.) cassant les collectifs et s'opposant à l'émancipation des citoyen·nes. La logique de l'orientation précoce favorise l'individualisme, et les officines privées d'aide à l'orientation et à la scolarité.</i></b></p> <p><b><i>En collège le SNES-FSU demande le retrait des groupes de niveau et le maintien du groupe classe hétérogène.</i></b></p>
006	Formation continue hors du temps de service, pression locale pour ne « perdre aucune heure de cours », missions du Pacte, interchangeabilité rampante... ces offensives nouvelles contre les personnels s'ajoutent aux injonctions incessantes, aux sureffectifs dans les classes, aux dispositifs périphériques inefficaces, au management autoritaire. Tout cela fait perdre le sens du métier et des priorités. Le projet de réforme de la formation initiale transformerait les professeur-es en technicien·nes, privé·es de toute liberté pédagogique et professionnelle, formé·es aux « bonnes pratiques », au manuel labellisé, aux évaluations standardisées, aux applications pilotées par l'intelligence artificielle. Des professeur-es dont on affaiblit l'expertise dans les contenus et apprentissages disciplinaires pourront-ils encore accompagner l'ensemble des élèves à progresser ?	<p>TOU-</p> <p>Ajouter</p> <p><b><i>Ce projet déstructurant fondamentalement l'organisation des établissements est concomitant d'une atteinte aux statuts et aux missions exercées par les personnels. Il est porteur d'une vision des métiers qui n'est pas celle défendue par le SNES-FSU, d'un·e enseignant·e et personnel éducatif concepteur·trice de son métier.</i></b></p> <p>Formation continue hors du temps de service, pression locale pour ne « perdre aucune heure de cours », missions du Pacte, interchangeabilité rampante... ces offensives nouvelles contre les personnels s'ajoutent aux injonctions incessantes, aux sureffectifs dans les classes, aux dispositifs périphériques inefficaces, au management autoritaire. Tout cela fait perdre le sens du métier et des priorités. Le projet de réforme de la formation initiale transformerait les professeur-es en technicien·nes, privé·es de toute liberté pédagogique et professionnelle, formé·es aux « bonnes pratiques », au manuel labellisé, aux évaluations standardisées, aux applications pilotées</p>

		par l'intelligence artificielle. Des professeur-es dont on affaiblit l'expertise dans les contenus et apprentissages disciplinaires pourront-ils encore accompagner l'ensemble des élèves à progresser ?
007	Le SNES-FSU s'oppose à l'éclatement du second degré, une rupture dans les progrès constants de démocratisation. Il défend le principe de l'éducabilité de tous et toutes et une École qui prenne en compte tous les profils et situations d'élèves. Le service public, gratuit et laïque doit être présent partout car lui seul scolarise toute la jeunesse quelle qu'elle soit et où qu'elle soit. Avec la FSU, le SNES revendique la scolarité obligatoire portée à 18 ans avec un second degré repensé pour laisser du temps aux élèves pour apprendre et aux professeur-es pour enseigner, avec des équipes pluriprofessionnelles complètes partout. Une loi de programmation budgétaire et un plan pluriannuel de recrutement sont indispensables.	XXX -
008		XXX -
009	<b>Fiche 1 - Vive l'école laïque !</b>	TOU- Vive l'école <b>publique et</b> laïque !
010	Après l'assassinat de Samuel Paty, avec celui de Dominique Bernard, les terroristes islamistes se sont attaqués à l'école publique laïque. Sa mission émancipatrice leur est insupportable. Le SNES-FSU honorera leur mémoire en exigeant les moyens permettant à l'école laïque de faire vivre ses ambitions. Elle est une fabrique pour faire société sur des bases communes partagées. Des citoyen-nes, formé-es par elle à l'autonomie de pensée reposant sur la raison, peuvent faire obstacle à toutes les dominations. Les attentats islamistes, les offensives réactionnaires (l'extrême droite y étant très active) contre des enseignements et des personnels, la relativisation des savoirs et théories scientifiques rappellent les enjeux démocratiques inhérents au renforcement de l'école laïque.	TOU-  Après l'assassinat de Samuel Paty, avec celui de Dominique Bernard, les terroristes islamistes se sont attaqués à l'école publique laïque. Sa mission émancipatrice leur est insupportable. Le SNES-FSU honorera leur mémoire en exigeant les moyens permettant à l'école laïque de faire vivre ses ambitions. Elle est une fabrique pour faire société sur des bases communes partagées. Des citoyen-nes, formé-es par elle à l'autonomie de pensée reposant sur la raison, peuvent faire obstacle à toutes les dominations. Les attentats islamistes, les offensives réactionnaires (l'extrême droite y étant très active) contre des enseignements et des personnels, la relativisation des savoirs et théories scientifiques rappellent les enjeux démocratiques inhérents au renforcement de l'école laïque.  Ajouter <b>Le SNES-FSU continue à revendiquer le fait que l'État et ses représentant-es doivent protéger et soutenir les personnels dans leurs missions de service public, en refusant les ingérences remettant en cause des contenus pédagogiques émancipateurs, provenant notamment d'organisations telles que « Parents vigilants ».</b>
011	Elle crée les conditions de l'émancipation en protégeant des prosélytismes et en faisant cesser en son sein les assignations. Cela doit être expliqué. Y faire étudier tous les jeunes doit être une exigence nationale. Ce n'est pas le projet de celles et ceux qui prétendent défendre l'école laïque, soit pour stigmatiser les musulman-es, soit	XXX - <i>Elle crée les conditions de l'émancipation en protégeant des prosélytismes et en faisant cesser en son sein les assignations. Cela doit être expliqué. Y faire étudier tous les jeunes doit être une exigence nationale. <b>Le SNES continue, avec la FSU à revendiquer des droits pour tous les élèves et leurs familles,</b></i>

	pour y perpétuer leurs tutelles. Face à ces défis, la loi de 2004 et les conditions de son application doivent permettre l'accueil de l'ensemble des élèves sans discrimination et sans concession à l'égard des pressions ou du prosélytisme.	<b><i>permettant à toutes et tous d'étudier et de vivre dans des conditions décentes. Le SNES, avec la FSU poursuit sa demande de retrait de la « loi Asile immigration ». Ce n'est pas le projet de celles et ceux qui prétendent défendre l'école laïque, soit pour stigmatiser les musulman-es, soit pour y perpétuer leurs tutelles. Face à ces défis, la loi de 2004 et les conditions de son application doivent permettre l'accueil de l'ensemble des élèves sans discrimination et sans concession à l'égard des pressions fondamentalistes de tous bords.</i></b>
012	L'école laïque ne se défie pas de ses élèves. Elle doit permettre à toute la jeunesse d'entrer dans une dimension réflexive et critique, dans laquelle, dans le cadre de la loi, leurs questionnements ou avis sont légitimes. L'école laïque doit faire percevoir l'utilité pour tous et toutes du principe de laïcité. Les formations « laïcité » à destination des personnels doivent intégrer les dimensions intellectuelles émancipatrices de la laïcité scolaire, ce qu'elles font peu actuellement.	XXX -
013	L'école laïque n'est pas un idéal éthéré derrière lequel le pouvoir peut se réfugier à chaque drame pour mieux poursuivre les politiques de son affaiblissement. Il faut des actes pour protéger et valoriser les personnels comme leurs métiers. L'argent public doit aller à l'école publique. Cela permettra en particulier une gratuité complète effective notamment pour les élèves des familles défavorisées.	TOU-  Ajouter <b><i>L'image de l'école laïque et publique doit être renforcée dans tous les discours des représentant-es de l'État, afin qu'elle ne soit pas dénigrée au profit d'intérêts privés. Les représentant-es de l'État et de l'Éducation Nationale ont un devoir d'exemplarité en ce domaine.</i></b>
014	Le SNES-FSU sera à l'offensive, dans le cadre le plus unitaire possible, pour défendre et populariser les particularités de l'école publique laïque.	TOU-  Le SNES-FSU sera à l'offensive, dans le cadre le plus unitaire possible, pour défendre et populariser les particularités de l'école publique laïque.  Ajouter <b><i>Le SNES, avec la FSU, doit mener une campagne en faveur de l'École publique et faire vivre ce mandat. Cette campagne pourra s'inscrire dans le cadre de collectifs tels que «Nos services publics ».</i></b>
015		XXX -
016	<b>Fiche 2 - Mixité sociale et scolaire</b>	TOU- <del>Changer le titre Mixité sociale et scolaire</del> <b><i>Pour l'École publique, s'engager en faveur de la mixité sociale et scolaire</i></b>
017	La publication des IPS démontre que l'enseignement privé sous contrat, financé à 73% par l'argent public, sépare les élèves. Les jeunes de milieu favorisé y sont majoritaires (55% en 2021 contre 32 % dans le public qui scolarise trois fois plus d'élèves boursier-es). Pourtant, les gouvernements Macron le financent toujours plus. Le nombre	TOU-  Ajouter <b><i>Pour le SNES-FSU, les politiques publiques doivent converger vers une mixité sociale accomplie dans tous les établissements. Dans l'attente, une</i></b>

	<p>d'établissements privés entrant dans les Contrats locaux d'accompagnement (CLA ou la « nouvelle éducation prioritaire ») ne cesse d'augmenter. Le ministre Ndiaye a signé un protocole d'accord avec le privé catholique sous contrat prétendant favoriser la mixité sociale et scolaire ! L'État s'y place à son service. Le SNES-FSU dénonce cette faute. L'argent public doit financer exclusivement l'école publique laïque. Quelles politiques publiques pour garantir la mixité sociale et scolaire du collège au lycée ?</p>	<p><b>politique forte d'éducation prioritaire doit être impulsée au niveau national.</b></p> <p>La publication des IPS démontre que l'enseignement privé sous contrat, financé à 73% par l'argent public, sépare les élèves, <b>constitue un obstacle infranchissable pour atteindre une véritable mixité sociale et scolaire, tout en s'affranchissant des réformes qui ont affaibli le service public d'Education telles que la Réforme du lycée et Parcoursup.</b></p> <p>Les jeunes de milieu favorisé y sont majoritaires (55% en 2021 contre 32 % dans le public qui scolarise trois fois plus d'élèves boursier-es). Pourtant, les gouvernements Macron <b>et les collectivités territoriales</b> le financent toujours plus. Le nombre d'établissements privés entrant dans les Contrats locaux d'accompagnement (CLA ou la « nouvelle éducation prioritaire ») ne cesse d'augmenter. Le ministre Ndiaye a signé un protocole d'accord avec le privé catholique sous contrat prétendant favoriser la mixité sociale et scolaire ! L'État s'y place à son service. Le SNES-FSU dénonce cette faute.</p> <p><b>La nomination d'Amélie Oudéa-Castéra, sa communication et les révélations faites par la presse ont mis au jour la question du séparatisme social. Ses propos dénigrants envers l'Ecole publique doivent être entendus non seulement comme une révélation de pratiques sociales ségrégatives, mais aussi comme un dénigrement du projet de l'Ecole publique, qui est d'accueillir tous les publics, sans distinction de genre, d'origine sociale, géographique, ethnique ou culturelle.</b></p> <p>L'argent public doit financer exclusivement l'école publique laïque. <i>Supprimer</i> Quelles politiques publiques pour garantir la mixité sociale et scolaire du collège au lycée ?</p> <p><b>Le SNES-FSU lutte pour la nationalisation et la laïcisation de l'enseignement privé sous contrat sans indemnité ni rachat avec la possibilité pour les personnels du privé sous contrat volontaires d'intégrer la fonction publique.</b></p>
018	Le ministère prétend améliorer la mixité sociale dans les collèges publics par deux mesures :	XXX -
019	- L'ouverture de sections internationales ou de classes à horaires aménagés dans des collèges à faible IPS. Cela est peu efficace pour le SNES-FSU qui pointe le risque de ségrégation intra-établissement ;	TOU-  Remplacer le paragraphe <b>Tous les établissements doivent recevoir le financement nécessaire susceptible de proposer une offre pédagogique variée. Les options, l'ouverture de sections internationales ou de classes à horaires aménagés peuvent être proposés dans les collèges à faible IPS, mais cela ne peut être</b>



		<i>conçu comme le seul levier de mixité scolaire inter-établissement car cela peut faire courir le risque de ségrégation intra-établissement. Donner les moyens à l'éducation prioritaire de manière à ce que l'offre éducative y soit de qualité est la seule manière de garantir un crédit à l'École publique.</i>
020	- L'appariement de deux collèges dont les IPS diffèrent de façon à équilibrer la sectorisation des élèves : à quelles conditions le SNES-FSU peut-il soutenir ces collèges multisecteurs ?	TOU-  Supprimer -L'appariement de deux collèges dont les IPS diffèrent de façon à équilibrer la sectorisation des élèves : à quelles conditions le SNES-FSU peut-il soutenir ces collèges multisecteurs ?  Ajouter <b><i>Les expériences menées montrent qu'une redéfinition complète des cartes scolaires en faveur de la mixité sont possibles, dans l'intérêt des élèves et de la société. Les familles relevant des IPS les plus favorisés comme les plus défavorisés doivent être associées au projet, de façon à ce que la mixité sociale soit conçue comme un atout pour l'ensemble des élèves. Une réflexion doit être menée, en concertation avec les familles et les collectivités locales, concernant les transports scolaires et le lieu de résidence des élèves. Au sein des établissements, l'organisation pédagogique ne doit pas reproduire le séparatisme social en constituant des groupes de niveau ou en regroupant dans les classes les élèves par option. L'implantation de nouveaux établissements doit prendre en compte la mixité sociale. Dans ce travail sur la carte scolaire et son ambition pour maintenir ou créer de la mixité scolaire, le SNES-FSU reste attaché à la défense des « petits » établissements scolaires et d'un service public scolaire de proximité.</i></b>
021		XXX -
022	Pour le SNES-FSU, les politiques publiques doivent converger vers une mixité sociale accomplie dans tous les établissements. Dans l'attente, une politique forte d'éducation prioritaire doit être impulsée au niveau national.	TOU-  Supprimer Pour le SNES-FSU, les politiques publiques doivent converger vers une mixité sociale accomplie dans tous les établissements. Dans l'attente, une politique forte d'éducation prioritaire doit être impulsée au niveau national.
023	Le ministère communique peu sur l'éducation prioritaire, l'abandonnant et réduisant progressivement ses moyens. La révision de la carte de l'éducation prioritaire est repoussée à la rentrée 2025 alors qu'elle est nécessaire et urgente. Le SNES-FSU mènera campagne contre la délabellisation des REP si cette menace se précise. Une nouvelle carte se doit au contraire d'être ambitieuse, intégrant les	TOU-  Le ministère communique peu sur l'éducation prioritaire, l'abandonnant et réduisant progressivement ses moyens. La révision de la carte de l'éducation prioritaire est repoussée à la rentrée 2025 alors qu'elle est nécessaire et urgente.

	lycées en relevant. Elle doit prendre en compte l'aggravation des inégalités économiques et sociales dans une période de crises successives. Le SNES-FSU luttera contre la généralisation annoncée de cités éducatives à tous les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).	<p>Ajouter</p> <p><b><i>Le ministère doit renouer avec l'ambition première de l'Education prioritaire qui est de donner plus à ceux qui en ont le plus besoin. Pour faire face à la difficulté sociale et scolaire croissante, la carte de l'Education prioritaire ne doit pas être réduite mais élargie. L'élargissement de l'amplitude horaire des établissements REP et REP + doit être financée par le recrutement de plus d'équipes pluri catégorielles.</i></b></p> <p>Le SNES-FSU mènera campagne contre la délabellisation des REP si cette menace se précise. Une nouvelle carte se doit au contraire d'être ambitieuse, intégrant les lycées en relevant. Elle doit prendre en compte l'aggravation des inégalités économiques et sociales dans une période de crises successives. Le SNES-FSU luttera contre la généralisation annoncée de cités éducatives à tous les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).</p>
024		XXX -
025	<b>Fiche 3 – Des programmes pour émanciper</b>	XXX -
026	Les contenus et les pratiques doivent permettre de mieux prendre en compte les enjeux démocratiques, les rapports sociaux, les inégalités sociales et scolaires. La vigilance s'impose dans un contexte d'attaques récurrentes, politiques ou religieuses.	XXX -
027	Le concept de « fondamentaux » renvoie à des éléments de français et de mathématiques, évalués et vérifiés par les évaluations nationales. Parfois en contradiction avec les programmes, ils concourent à une perte de sens du métier, minorent les différents pans de la culture scolaire, organisent le collège du tri social et standardisent les pratiques professionnelles.	<p>TOU-</p> <p>Le concept de « fondamentaux » renvoie à des éléments de français et de mathématiques, évalués et vérifiés par les évaluations nationales. Parfois en contradiction avec les programmes, ils concourent à une perte de sens du métier, minorent les différents pans de la culture scolaire, organisent le collège du tri social et standardisent les pratiques professionnelles.</p> <p>Ajouter</p> <p><b><i>Le SNES-FSU affirme son opposition ferme à la standardisation des méthodes pédagogiques en mathématiques et français. Le principe de la liberté pédagogique que le SNES-FSU défend s'oppose à l'instauration d'une pédagogie officielle, basée par exemple sur la « méthode de Singapour » en mathématiques. Le SNES-FSU est opposé à la labellisation des manuels en collège comme en lycée et réaffirme le libre choix des manuels.</i></b></p>
028	La « culture générale » prônée par le ministère s'inscrit dans cette conception individualiste et utilitariste de l'éducation avec la volonté de restreindre la culture à un patrimoine garant de la Nation.	<p>TOU-</p> <p>La « culture générale » prônée par le ministère s'inscrit dans cette conception individualiste et utilitariste de l'éducation avec la volonté de restreindre la culture à un patrimoine garant de la Nation.</p>



		<p>Ajouter</p> <p><b><i>Emmanuel Macron s'est approprié le concept de « politique de civilisation» - dans la droite ligne des déclarations de Nicolas Sarkozy en 2007 - portant ainsi une conception individualiste et utilitariste de l'éducation, et avec la volonté de restreindre la culture à un patrimoine dont la transmission serait un des garants de la Nation. Gabriel Attal avait quant à lui annoncé à son arrivée « le nécessaire retour de la culture générale ».</i></b></p> <p><b><i>Dans la foulée de ces déclarations et de la consultation « exigence des savoirs », la « culture générale » est devenue l'une des quatre « familles de compétences » du futur socle commun, sans que jamais ne soit défini précisément ce concept. Il nous faudra être vigilant-es concernant la révision des programmes attendue en 2025 en Sixième et pour la rentrée 2026 au cycle 4 : le Conseil supérieur des programmes devra identifier des éléments de culture générale à l'intérieur des programmes. Et le ministère n'exclut pas une épreuve à l'écrit du DNB permettant d'évaluer l'acquisition de cette culture générale.</i></b></p>
029	<p>Le SNES-FSU y oppose une éducation plus complète pour tous et toutes, permettant l'émancipation par les savoirs. Il récuse le nouveau socle commun annoncé et ses quatre « familles de compétences ».</p>	<p>TOU-</p> <p>Le SNES-FSU y oppose une éducation plus complète pour tous et toutes, permettant l'émancipation par les savoirs. Il récuse le nouveau socle commun annoncé et ses quatre « familles de compétences ».</p> <p>Ajouter</p> <p><b><i>Dans la société inégalitaire, clivée, polarisée, dans laquelle nous vivons, il est plus que jamais nécessaire que l'école contribue à construire une culture commune, face à celles et ceux qui appellent de leurs vœux à la fois le retour de « la grande culture» - proche de la conception ministérielle de la « culture générale » - et une « culture professionnelle » très précoce (par la découvertes des métiers en cinquième, notamment). C'est bien l'accès d'une partie de la jeunesse à des savoirs démocratisants et émancipateurs qui est menacé.</i></b></p> <p><b><i>Former des personnes libres, éclairées, émancipées, épanouies, critiques, soucieuses d'égalité et de fraternité est un enjeu essentiel. Une culture démocratique doit prendre en compte la diversité sociale, et promouvoir le respect de la culture de l'autre.</i></b></p> <p><b><i>Pour construire cet horizon commun et « faire société » il est notamment nécessaire de permettre l'élévation du niveau de formation des citoyen-nes et des futurs travailleurs et travailleuses.</i></b></p> <p><b><i>Au collège comme au lycée, l'ensemble des élèves doit se voir offrir des enseignements qui contribuent à l'ouverture culturelle - tant linguistique et</i></b></p>

		<i>patrimoniale qu'artistique, technologique, scientifique, informationnelle, sportive, professionnelle - et à la réduction des inégalités sociales et scolaires. Tout savoir doit être enseigné et transmis comme culture, comme un élément de la culture commune à acquérir tout au long de la scolarité, sans exclusive ni renoncement.</i>
030	Le SNES-FSU défend des programmes nationaux déclinés annuellement permettant de construire une culture commune ambitieuse et de faire vivre la laïcité scolaire dans toutes les disciplines.	<p>TOU-</p> <p>Le SNES-FSU défend des programmes nationaux <b>non dogmatiques</b> déclinés annuellement permettant de construire une culture commune ambitieuse et de faire <b>vivre le principe de laïcité</b> dans toutes les disciplines.</p> <p>Ajouter</p> <p><i>L'évolution du contenu des programmes nationaux doit être en lien avec l'évolution de la discipline, au sujet de laquelle les enseignant-es sont formé-es de manière continue. Les notions nouvelles apparaissant dans les programmes ne doivent pas être issues seulement d'une autorité institutionnelle, mais d'une autorité fondée sur l'apport nouveau dans la recherche disciplinaire.</i></p> <p><i>Les enseignant-s doivent être appelé-es à des commissions transparentes qui construisent le contenu des programmes et des épreuves nationales, en accord avec les programmes nationaux. Les organisations syndicales doivent aussi être consultées. Pour permettre une meilleure appropriation et adaptation des enseignant-es, le contenu des programmes ne doit pas être réformé en son entièreté sur plusieurs niveaux à la fois, mais faire l'objet d'évolutions en fonction des apports de la recherche et de la concertations avec les enseignant-es.</i></p> <p><i>Si le SNES-FSU rappelle son attachement aux épreuves nationales de fin d'année, l'évaluation automatisée de techniques standards ne doit pas guider le tri des élèves, le contenu des programmes et la pédagogie des enseignant-es. Les évaluations de type PISA et Ev@lang ne doivent pas être la mesure qui dicte une politique nationale en matière d'Éducation : tournées vers l'automatisation de techniques-standard, la reconnaissance de situations-type, elles sont destinées à mesurer des connaissances et des aptitudes « utiles » que les individus auraient avantage à posséder pour leur vie future, et non pas la maîtrise par les élèves de leur programme scolaire. Il faut sortir de la logique du « teach to test » et de la logique d'une évaluation perpétuelle destinée à classer, qui créé du mal-être chez les élèves et leurs familles.</i></p>
031	Les pratiques pédagogiques et les méthodes doivent relever de la liberté pédagogique des professeur-es. La formation continue, sur le	TOU-

	<p>temps de service, doit leur permettre de faire des choix éclairés, loin des « bonnes pratiques » imposées.</p>	<p>Les pratiques et les méthodes doivent relever de la liberté pédagogique des professeur-es, <b><i>ce qui conditionne, avec une formation continue sur le temps de service, un enseignement émancipateur de qualité. Ce qui doit leur permettre de faire des choix éclairés, loin des « bonnes pratiques » imposées.</i></b></p> <p><b><i>La formation continue, en lien avec la recherche, doit permettre aux enseignant.es concepteurs-trices de leurs métiers d'approfondir leurs connaissances et d'enrichir leurs pratiques en matière de didactique et de pédagogie. Ces formations doivent offrir l'opportunité aux enseignant-es d'échanger sur leurs pratiques et de porter un regard critique sur leur propre didactique et pédagogie. La formation continue doit pouvoir s'ouvrir à des disciplines universitaires non enseignées dans le secondaire telles que l'anthropologie, les sciences politiques ou la psychologie .</i></b></p> <p><b><i>Par ailleurs, les collectifs métier, s'appuyant sur la clinique de l'activité, interrogent les critères de qualité du travail imposés par l'institution. Le SNES-FSU demande que ces critères puissent être discutés.</i></b></p>
032	<p>Comment mieux prendre en compte les questions d'égalité de genre et d'éducation à la sexualité dans les différents temps, formes scolaires, et dans toutes les disciplines ? Comment permettre aux élèves de mieux comprendre les phénomènes climatiques et les enjeux écologiques, les enjeux concernant l'information, les médias, le numérique et la protection des données ? Quels contenus ? Quelles pratiques ? Quels outils ? Quelle formation ?</p>	<p>TOU-</p> <p>Remplacer</p> <p><b><i>L'égalité de genre et d'éducation à la sexualité ainsi que la prise en compte des phénomènes climatiques et enjeux écologiques ne sont pas des enseignements qui doivent être renvoyés seulement à des projets « hors-classe » : ils doivent être inscrits dans les programmes. Ils ne sauraient être un enseignement destiné à la reproduction d'un « bon geste » ou d'une « bonne pratique » issue d'une doxa mal comprise.</i></b></p> <p><b><i>Le SNES-FSU est à ce titre opposé à la politique ministérielle qui ne prendrait en charge le réchauffement climatique que sous forme de la certification des établissements, avec toujours plus de labels à l'obtention floue, et la certification de compétences environnementales, sorties des disciplines, comme le projet GreenPix infusant l'idée que l'action repose sur la seule initiative individuelle. La Greencomp, référentiel européen des compétences en matière de durabilité, pourrait servir de modèle à cette GreenPix, forme de « certification verte », notamment en classe de Troisième.</i></b></p> <p><b><i>C'est pourquoi l'EAS et la prise en compte du réchauffement climatique doivent être inscrits au coeur d'une réflexion disciplinaire qui permet la distance et le regard critique. L'éducation à la sexualité peut faire l'objet d'un enseignement renforcé en SVT en classe de quatrième. L'EAS pourrait être en partie intégrée à certaines disciplines scolaires, telles les sciences de la vie ou de la santé, la biologie, l'éducation physique et sportive. Elle peut</i></b></p>

		<p><i>faire l'objet d'un enseignement renforcé en classe de 4ème. Cela permettrait aux élèves d'acquérir des connaissances scientifiques précises sur la sexualité humaine, la reproduction, la prévention des maladies sexuellement transmissibles, etc. Mais il faut garder en tête qu'expliquer la reproduction humaine, d'un point de vue anatomique, physiologique, génétique, ce n'est pas faire de l'EAS puisque les deux autres facettes (psycho-émotionnelle, juridique et sociale) ne sont pas traitées, ou trop superficiellement. L'égalité de genre et d'éducation à la sexualité ainsi que la prise en compte des phénomènes climatiques et des enjeux écologiques doivent s'inscrire comme un enjeu majeur au sein des programmes de plusieurs disciplines. La réflexion et les savoirs disciplinaires doivent permettre, à l'intérieur des programmes, d'aborder ces enjeux. Les enseignant-es doivent être formé-es aux apports nouveaux de la recherche concernant ces enjeux dès la formation initiale.</i></p> <p><i>Avec un réchauffement climatique et un effondrement biologique qui s'accélèrent, nous avons encore davantage besoin d'informations fiables pour anticiper et fournir à la société des connaissances scientifiques rigoureuses afin de décider démocratiquement et à toutes les échelles des actions à venir. Il est plus que nécessaire de mettre les élèves dans la situation de s'approprier ces enjeux. Les connaissances sourcées et fiables permettent de construire des savoirs émancipateurs, à condition d'offrir en même temps aux élèves des perspectives d'actions concrètes, individuelles comme collectives. Il n'est donc pas possible d'enseigner ces questions en les détachant des grands débats politiques, économiques et sociaux. C'est pourquoi l'approche ne peut être que pluridisciplinaire. Les programmes doivent clairement permettre d'aborder ces questions au sein des disciplines, et être conçus en cohérence. Un renforcement de l'enseignement de ces questions environnementales est aussi nécessaire, notamment en SVT.</i></p> <p><i>Tous les projets liés à ces enjeux, définis comme enseignements obligatoires, doivent pouvoir bénéficier d'un financement qui leur est propre.</i></p>
033		<p>TOU-</p> <p>Ajouter</p> <p><i>La création d'un enseignement d'information-documentation de la 6ème à la terminale doit permettre aux élèves d'acquérir des savoirs, une culture et une maîtrise de l'information. Cet enseignement sera pris en charge par les professeur-es documentalistes (avec application du décret de 2014). Les programmes s'appuieront sur les notions en Information-Documentation</i></p>

		<p><i>issues de la recherche universitaire des Sciences de l'Information et de la communication.</i></p> <p><i>Nous insistons sur le fait que les professeur-es documentalistes sont attaché-es aux différents aspects de leur métier formalisés dans la circulaire de missions de 2017 et qu'ils ne souhaitent pas perdre la diversité de leurs missions qui doivent rester équilibrées. Nous rappelons que nous revendiquons un recrutement à la hauteur des besoins pour assurer un taux d'encadrement et des conditions d'enseignement satisfaisantes : deux professeur-es documentalistes par établissement + un poste par tranche de 250 élèves. Il est également nécessaire de recréer des postes de Titulaire de Zone de Remplacement (TZR) pour assurer ainsi les remplacements au cours de l'année et enfin, permettre de couvrir les besoins par un taux d'encadrement d'un.e professeur-e documentaliste par tranche de 250 élèves. Le SNES-FSU revendique donc un plan de recrutement pluriannuel de professeur-es documentalistes permettant de pourvoir l'ensemble des besoins définis.</i></p> <p><i>Nous demandons la constitution par le Ministère d'un groupe de travail rassemblant des chercheurs universitaires en SIC et des professeur-es documentalistes de l'Éducation nationale pour réfléchir aux contenus et construire les programmes de cet enseignement et son organisation (repères annuels, postes, horaires).</i></p>
034	Le SNES-FSU réaffirme l'importance des diplômes et rappelle son refus des certifications. Le DNB et le baccalauréat doivent permettre d'évaluer des apprentissages scolaires : comment en particulier concevoir une épreuve orale du DNB et des épreuves orales du baccalauréat du point de vue des contenus évalués, du déroulement des épreuves et de la composition des jurys afin qu'elles soient centrées sur des savoirs et savoir-faire disciplinaires ?	<p>TOU-</p> <p>Ajouter</p> <p><i>L'évaluation orale du DNB et du Bac, définie par des critères nationaux, doit porter sur une situation-problème d'une question abordée en cours. Elles doivent être évaluées par un jury enseignant la discipline extérieur à l'établissement et se dérouler sur un temps ritualisé d'examen de fin d'année. La situation-problème évaluée par les examens oraux doit d'une part éviter l'écueil du psittacisme et d'autre part l'écueil d'une rhétorique liée aux talents individuels détachée de contenus disciplinaires enseignés en classe. Le SNES-FSU demande la fin de l'épreuve du Grand Oral, et demande des évaluations orales en fin d'année en langues organisées par l'institution.</i></p>
035		XXX -
036	<b>Fiche 4 - Un collège démocratisant</b>	XXX -
037	Toutes les classes de collège accueillent désormais plusieurs élèves à besoins éducatifs particuliers dépendant de dispositifs d'inclusion (SEGPA, ULIS, UPE2A), bénéficiant de PPS ou PAP ou sans identification de leurs problèmes d'apprentissage. Le SNES-FSU demande un	<p>TOU-</p> <p>Ajouter</p> <p><i>Pour le SNES-FSU, le collège participe à l'unité du second degré dans</i></p>

	<p>maximum de 20 élèves par classe (16 en Éducation prioritaire) pour assurer la réussite de toutes et tous, tout en donnant les conditions d'une école plus inclusive.</p>	<p><b><i>l'objectif d'une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans. La notion de cycle pourra être questionnée, au profit d'une vraie liaison CM2/6ème et 3ème/Seconde. Il réaffirme sa volonté d'un collège unique pour une culture commune et pour la réussite de toutes et tous. C'est pourquoi ses enseignements doivent être définis dans une grille horaire disciplinaire avec des professeur-es maîtrisant leur discipline et sa didactique. Toutes les dimensions des programmes doivent pouvoir être travaillées au sein de la classe, sans avoir à en externaliser une partie comme c'est trop souvent le cas sous la forme de devoirs à la maison. Le SNES-FSU affirme son opposition à la réforme du collège dite du « choc des savoirs ». Après l'éclatement du groupe classe au lycée, le collège prendrait la même direction en généralisant les groupes de niveau en mathématiques et en français. C'est une école de l'assignation sociale qui se dessine, qui va à l'encontre des conclusions de toutes les études nationales et internationales de ces dernières années. Les groupes de niveau provoquent une altération de la confiance soi. Un tel dispositif ne va qu'augmenter les inégalités.</i></b></p>
038	<p>Dans un cadre conjuguant baisse des effectifs, plan de recrutement de professeur-es, bâti scolaire adapté et rénové, le SNES-FSU propose d'augmenter le temps d'enseignement jusqu'à 32 heures par semaine au collège afin de contrer les inégalités qui se creusent hors du temps scolaire.</p>	<p>TOU-</p> <p>Ajouter</p> <p><b><i>La possibilité d'introduire des enseignements artistiques nouveaux, qu'ils soient optionnels ou obligatoires tels que le théâtre et l'histoire des arts doit être sérieusement étudiée en concertation avec les enseignant-es. Si elle est retenue, elle ne doit pas se faire au détriment ou en remplacement de moyens horaires d'autres disciplines (arts plastiques et éducation musicale). Toute ouverture d'un enseignement nouveau doit être préparée en allouant des moyens horaires dédiés et avec un recrutement transparent d'enseignant-es sans déléguer l'enseignement à des organismes ou associations extérieures à l'Éducation Nationale.</i></b></p>
039	<p>Le projet de grille horaire du SNES-FSU garantit pour chaque discipline des séances en groupes à effectif réduit et/ou un volume horaire accru financé. Le but est de construire pour tous et toutes une culture commune, en permettant de varier les situations d'apprentissage pour créer, expérimenter, manipuler, coopérer.</p>	<p>TOU-</p> <p>Remplacer</p> <p><b><i>Le projet de grille horaire du SNES-FSU permet de garantir pour chaque discipline des temps d'étude en groupes à effectif réduit et/ou un temps d'enseignement augmenté afin de prendre le temps de mettre en œuvre, dans les meilleures conditions, des programmes repensés. Dans ces grilles horaires, les dédoublements sont intégrés car leur financement doit être</i></b></p>



		<i>garanti de façon pérenne. Une alternance de séquences en classe entière et en groupe à effectif réduit permettra de varier les situations d'apprentissage pour créer, expérimenter, manipuler. Les options doivent être inscrites dans la grille nationale horaire de façon à en garantir les financements.</i>
040	Toutes les dimensions des programmes, repensés dans leur cohérence, doivent pouvoir être travaillées au sein de la classe, sans avoir à externaliser une partie, comme c'est trop souvent le cas, notamment sous la forme de devoirs à la maison, facteurs eux aussi d'aggravation des inégalités scolaires. Les conditions doivent permettre aux professeur-es de remédier en classe aux difficultés scolaires. Pour les élèves les plus fragiles, des temps de remédiation sont prévus à la main des équipes.	TOU-  Ajouter <i>Le SNES réaffirme son opposition à des programmes différenciés en fonction de groupes de niveau, où les groupes les plus faibles seraient davantage entraînés à des tâches répétitives et peu soumis à des exercices d'analyse et de réflexion.</i> <i>Les conditions d'études (effectifs de classe abaissés, horaires disciplinaires augmentés, dédoublements) doivent permettre aux professeur-es d'étayer les apprentissages des élèves en difficulté au sein de la classe et dans leur discipline. Pour les élèves les plus fragiles, des temps de soutien sont néanmoins prévus.</i>
041	Rétablir l'enseignement de la technologie en Sixième est primordial. Le SNES-FSU propose aussi un enseignement d'information-documentation sur tous les niveaux et un enseignement des LCA pour l'ensemble des élèves en Sixième et Cinquième.	TOU-  Ajouter <i>Le SNES-FSU propose un horaire augmenté de technologie en classe de Quatrième afin d'étudier des notions de droit du travail, notamment sur le rôle des syndicats. En SVT, c'est aussi en Quatrième que l'horaire serait augmenté pour laisser le temps de développer l'éducation à la vie sexuelle et affective.</i>  <i>Le SNES-FSU propose un enseignement d'information-documentation sur tous les niveaux. Il ne couvre pas les 36 semaines d'enseignement mais doit pouvoir être accessible à l'ensemble des élèves.</i>  <i>Le SNES-FSU propose un enseignement de LCA ouvert à l'ensemble des élèves en Sixième et Cinquième. Le but est d'offrir à chaque élève une meilleure connaissance des origines de la langue française, une ouverture culturelle sur les civilisations, les cultures et les langues antiques grecque et romaine. La situation sinistrée de l'enseignement des LCA conduit à s'interroger sur le maintien d'un enseignement disjoint du latin et du grec.</i>

		<b>Il vaudrait mieux proposer une option LCA qui permettrait plus de latitude.</b>
042	Une option obligatoire et financée serait intégrée en Troisième : quel menu proposer pour cette option sans conditionner l'orientation vers une voie du lycée ?	TOU-  Une option obligatoire et financée serait intégrée en Troisième : <del>quel menu proposer pour cette option sans conditionner l'orientation vers une voie du lycée ?</del> Ajouter <b>Le SNES-FSU est attaché à ce qu'aucune option ne conditionne l'orientation vers une des voies du lycée, ni ne crée une ségrégation intra-établissement en permettant des regroupements d'élèves par niveau. Toutes les options doivent être offertes sur tout le territoire. Le choix de cette option inclurait le latin, le grec, les LVER, un enseignement technologique et/ou professionnel, artistique, sportif.</b>
043	L'option obligatoire pourrait-elle démarrer en Quatrième, notamment pour des disciplines fragilisées (comme LCA ou LVER), en écartant tout risque de créer des filières au sein du collège unique ?	XXX -
044		XXX -
045	<b>Fiche 5 - Un autre lycée est possible</b>	XXX -
046	Les réformes Blanquer ont inscrit l'organisation du lycée dans le mécanisme de la sélection généralisée pour l'accès à l'enseignement supérieur. En cinq ans, le lycée est devenu le terrain d'expérimentation grandeur nature d'une politique éducative qui scelle l'abandon du projet démocratique d'élévation des qualifications de toute la population, à l'œuvre depuis la fin du XVIII <sup>e</sup> siècle. C'est une rupture majeure dans l'histoire de l'éducation en France. Sous couvert de la liberté de choix et de l'individualisation des parcours de formation, l'organisation des enseignements entretient la relégation des moins favorisé-es, socialement et scolairement.	TOU-  Ajouter <b>Elle favorise les élèves les mieux dotés en capital social et culturel et creuse les inégalités de genre en matière de choix. La réforme du lycée Blanquer est une catastrophe qui a construit les conditions d'une profonde perte de sens : travail empêché et perte de sens parce que ce qui est enseigné n'a pas de sens, adhésion limitée des élèves aux programmes mais aussi à ce qui se joue à travers l'enseignement au lycée. La reconquête du collectif est un enjeu fondamental qui doit se traduire sur le plan organisationnel comme sur le plan des contenus et modalités pédagogiques.</b>
047	L'évaluation devenue permanente et largement locale avec le contrôle continu, conditionne des possibilités de poursuite d'études de plus en plus réduites faute de places. Sous le régime instable de dizaines d'ajustements successifs, les modalités du bac et du lycée sont devenues illisibles et entretiennent un climat d'anxiété et de tensions peu propice aux apprentissages. Il faut en finir avec le colmatage de réformes fondamentalement viciées et avec un lycée qui ne permet plus de préparer les jeunes à l'enseignement supérieur.	TOU-  L'évaluation devenue permanente et largement locale avec le contrôle continu, conditionne des possibilités de poursuite d'études de plus en plus réduites faute de places. Sous le régime instable de dizaines d'ajustements successifs, les modalités du bac et du lycée sont devenues illisibles et entretiennent un climat d'anxiété et de tensions peu propice aux apprentissages <b>qui met en concurrence les disciplines et qui accentue la pression des parents sur les notes et les appréciations.</b> Il faut en finir avec le

		colmatage de réformes fondamentalement viciées et avec un lycée qui ne permet plus de préparer les jeunes à l'enseignement supérieur.
048	Le SNES-FSU revendique l'accès pour la totalité des jeunes à l'une des trois voies du lycée. Des séries rénovées permettront une formation cohérente, en lien avec des poursuites d'études, ouvertes et diversifiées, le tout avec des programmes entièrement repensés. L'ensemble des mandats du congrès de Montpellier reste à cet égard d'actualité.	XXX -
049	Dans ce cadre, comment préciser l'organisation de formations qui allient à la fois culture commune et spécialisation progressive ? Sur quelle durée ?	TOU-  Remplacer <b><i>Le SNES-FSU fait le constat de la dégradation des conditions d'enseignement qu'a engendrée l'éclatement du groupe-classe et constate l'impératif retour au groupe-classe. Pour mettre en œuvre des parcours cohérents, et permettre aux élèves de s'inscrire dans un collectif de travail, le SNES-FSU revendique une organisation du lycée permettant le retour à des parcours cohérents, qui sécurisent l'orientation. Pour ce faire, le tronc commun doit être renforcé en classe de Première et de Terminale. Le choix d'une combinaison de spécialités et d'« options lourdes » doit être possible jusqu'en classe de Terminale, permettant une orientation plus ouverte. Un temps dévolu à un « projet » interdisciplinaire, libéré des injonctions mais aussi des examens doit être mis en place.</i></b>
050	Comment penser l'articulation entre les trois voies afin de rendre concrète la possibilité de passerelles ?	TOU-  Remplacer <b><i>Le renforcement du tronc commun, associé à des « options lourdes » doit permettre une meilleure articulation entre les trois voies.</i></b>
051	Le diplôme du bac, premier grade universitaire, doit redevenir la seule condition d'accès à l'université. Il doit se fonder sur des épreuves nationales, terminales et anonymes, dont les modalités seront pensées en fonction des apprentissages scolaires.	TOU-  Ajouter <b><i>Le SNES-FSU revendique encore l'abandon des certifications en langues et souhaite l'instauration d'une épreuve terminale nationale obligatoire en langues au Bac, comme seule possibilité d'attester un niveau. Depuis la réforme du bac de Blanquer, les épreuves anticipées de français (EAF) ont sensiblement évolué. Si, comme pour la philosophie, elles sont restées anonymes, nationales et terminales, on constate que la forme de l'épreuve orale comme de l'épreuve écrite pose un certain nombre de problèmes, que ce soit en voie technologique ou générale. Le SNES-FSU réclame une remise à plat des épreuves et du contenu des programmes concernant les œuvres imposées, la question de grammaire à l'épreuve orale, la méthode unique de l'explication de texte à l'épreuve orale,</i></b>

		<p><i>l'entretien sur l'œuvre, la dissertation pour la voie générale et la contraction de texte pour la voie technologique. Nous demandons que le choix d'œuvres soit repensé dans le sens d'un plus grand respect des initiatives prises par les professeur-es et proposons de revendiquer des guides plus larges (lire une pièce de Molière, un recueil de poésie romantique, un roman sur la guerre, etc.), ce qui ne va pas à l'encontre de la nécessité d'un cadrage national tout en rétablissant la liberté pédagogique. L'épreuve de dissertation doit être repensée de façon plus large, sur une question littéraire portant sur les genres ou les Mouvements. En voie technologique, les retours de terrain signalent que l'épreuve de contraction d'un texte argumentatif est d'une difficulté inadaptée pour les candidat-es de la voie technologique. Pour que l'épreuve soit mieux adaptée à nos élèves et davantage tournée vers la compréhension du sens, nous proposons de revendiquer une épreuve proche de celle de Culture Générale et Expression (CGE) en BTS : à savoir des questions de compréhension sur un corpus, suivies d'un essai. Ce type de sujet permettrait d'inscrire dans l'épreuve tous les objets d'étude et pas seulement la littérature d'idées. Enfin, cela créerait une continuité entre la voie technologique et le BTS. Concernant l'épreuve orale, la méthode de l'explication de textes ne doit pas se référer à un modèle unique, inspiré des concours de recrutement. La méthode doit être laissée libre à l'enseignant.e. Ensuite, l'entretien sur une œuvre choisie par le ou la candidat-e pose trois problèmes : d'une part, l'intérêt littéraire et réflexif de certaines œuvres choisies (on a vu présenter des œuvres de développement personnel) ; d'autre part, le décalage entre l'ambition du programme (8 œuvres lues dans l'année) et la consigne d'une seule œuvre sur le récapitulatif ; pour finir, la multiplicité des œuvres que l'examinateur ou l'examinatrice ne peut maîtriser dans la limite du temps imparti pour la préparation de l'épreuve. Le SNES-FSU propose donc un entretien plus ouvert sur un parcours, l'œuvre intégrale étudiée et la lecture complémentaire.</i></p>
052		XXX -
053	<b>Fiche 6 - Pour un droit au lycée</b>	XXX -
054	Le projet Attal conditionne l'accès au lycée général, technologique et professionnel, à l'obtention du DNB dès 2025. Au vu des taux de réussite actuels au diplôme, plus de 10% des jeunes scolarisé-es en Troisième seraient alors privé-es d'accès en Seconde. Le SNES-FSU refuse le principe de classes « prépa-lycée », qui institutionnalise la relégation de dizaines de milliers de jeunes de 15 ans sans autre perspective que la sortie du système scolaire.	XXX - On reste sur les précédents mandats.
055	Le DNB marque une étape dans le continuum de la formation des	XXX -

	jeunes jusqu'à 18 ans mais ne doit en aucun cas constituer un obstacle au maintien dans le système scolaire. Le diplôme seul doit valider un niveau d'apprentissage dans toutes les disciplines. Aucune certification (maths, LV, informatique ou numérique, etc.) ne peut y trouver place.	
056	La classe de Seconde, qu'elle soit professionnelle ou générale et technologique, doit se concevoir comme la plus commune possible à l'ensemble des élèves. C'est la condition nécessaire à l'existence de passerelles entre la voie professionnelle et le lycée général et technologique. Dans un premier temps, le SNES-FSU propose de penser pour la Seconde des contenus plus proches voire communs à toutes les voies du lycée. Comment envisager concrètement cette culture commune ?	TOU-  Remplacer <del>Comment envisager concrètement cette culture commune ?</del> Ajouter <b>Seul un tronc commun aux trois voies peut garantir la possibilité de passerelles.</b>
057	L'organisation de la Seconde doit à la fois s'appuyer sur les enseignements de collège et créer les conditions d'une information éclairée vers le cycle terminal de la voie générale et technologique.	XXX -
058	La continuité des enseignements technologiques, linguistiques et artistiques doit être assurée au lycée par des enseignements de tronc commun qui reprennent les enseignements obligatoires du collège tout en les complétant par un éventail d'enseignements optionnels le plus vaste possible, tous bénéficiant de financements fléchés. Les mandats du congrès de Montpellier qui imposent de choisir une option technologique et une option parmi celles des enseignements artistiques, LCA ou de langues vivantes et régionales, demeurent d'actualité.	TOU-  Ajouter <b>Une mise à plat des programmes d'enseignement général tenant compte des spécificités des séries technologiques et des moyens nécessaires contribuerait à un nouvel élan de la voie technologique. Il serait opportun de réfléchir aux disciplines qui devraient faire l'objet de ce chantier.</b> <b>En langues, le SNES-FSU demande la fin de l'Enseignement Technologique en Langues Vivantes qui a été pris sur les heures de Langues vivantes étrangères et demande à repenser les programmes de langues en les adaptant aux spécificités des séries technologiques.</b> <b>Il est donc devenu vital de confronter et de mobiliser dès la seconde les futur-es adultes aux enjeux et aux objectifs des différentes séries technologiques par la mise en place d'une option technologique obligatoire de 2h ou 3h, intégrant au besoin les enseignements de SNT.</b>
059	Les dispositifs de remédiation ne doivent être ni dissociés du travail en cours ni externalisés. Ils doivent concerner toutes les disciplines et ne dépendre que de la conception des enseignant-es au sein de leur classe. Quelles solutions pour remédier aux difficultés scolaires dans la classe et au quotidien ?	TOU-  Ajouter <b>L'aide personnalisée doit être intégrée au travail du groupe-classe et doit permettre de favoriser la coopération entre élèves. L'aide personnalisée doit être disciplinaire et instruite par les enseignant-es de la discipline, sur leur temps de service.</b>
060		XXX -
061	<b>Fiche 7 - Le supérieur pour toutes et tous</b>	XXX -
062	Le SNES-FSU renouvelle son mandat d'abandon de Parcoursup qui ne	XXX -

	<p>favorise pas les poursuites d'études dans le supérieur. Cette plateforme brouille les repères entre formations sélectives ou non, publiques ou non, réduisant les possibilités d'inscription des bachelier-es dans la filière de leur choix. Les formations supérieures privées en tirent profit, ce qui déstabilise notamment le post-bac des lycées, des formations sous statut scolaire qui peuvent connaître des difficultés de recrutement. Pour le SNES-FSU, les BTS et CPGE participent pleinement de la démocratisation de l'enseignement supérieur et doivent davantage être valorisés par le ministère.</p>	<p>Ajouter</p> <p><b><i>Depuis 2018, la loi orientation et réussite des étudiants (ORE) a généralisé le principe de sélection à l'ensemble des formations supérieures, université comprise. Cela a profondément transformé le rapport des élèves de lycée aux enseignements et à l'orientation. L'élève n'est plus évalué en fonction d'un niveau d'étude requis pour poursuivre des études supérieures, mais en fonction des preuves qu'il aura pu fournir de sa motivation et de sa réussite. Sous couvert du mérite, Parcoursup crée les conditions de la mise en relation de l'offre de formation avec la demande de formation. Pour toutes les formations où les places manquent, les commissions de classement des candidatures sont maîtres de leur recrutement en jouant sur des critères de départage des dossiers qu'elles définissent elle-même, protégées par le principe du secret des délibérations des jurys, principe inscrit dans la loi ORE. Les attendus publics ne permettent pas de connaître exactement les critères de classement et certains d'entre eux entretiennent clairement l'arbitraire. Par exemple, la mention de l'établissement d'origine constitue en soi une levée de l'anonymat des dossiers et permet toutes les manipulations. Des milliers de jeunes, souvent les moins favorisés socialement et scolairement, sortent de Parcoursup sans aucune proposition et disparaissent entre juin et juillet. Le refus de l'administration d'instaurer la hiérarchisation des vœux a priori, avant l'ouverture du serveur la première semaine de juin, traduit bien le choix politique d'une sélection qui fonctionne sur des mécanismes invisibles du plus grand nombre. Pour toutes ces raisons, il y a urgence à remettre la question de l'accès à l'enseignement supérieur au cœur des débats. Il faut unir, dans un travail commun, les forces syndicales, en particulier en FSU, les forces politiques et des collectifs comme « Nos services publics », afin de rendre visible les enjeux de l'accès à l'enseignement supérieur au sein de la fédération d'abord, et plus généralement auprès des acteurs de l'éducation et des usagers.</i></b></p> <p><b><i>La Loi ORE et la plateforme Parcoursup ont été conçues pour empêcher les jeunes socialement et scolairement les plus fragiles, de poursuivre des études supérieures, en particulier à l'université. Il est temps de mettre fin à ce système et de renouer avec l'ambition d'une élévation générale des qualifications pour toutes et tous.</i></b></p>
063	<p>La poussée de l'apprentissage sur les STS est un problème. Elle confronte les collègues à la question de la mixité des publics en accueillant au sein de la même classe des candidat-es sous statut scolaire et d'autres sous statut d'apprenti-e. L'apprentissage se développe très fortement au bénéfice des centres de formation privés hors contrat avec des subventions publiques très fortes. Pour y faire</p>	<p>XXX -</p>



	face, peut-on accepter la mise en place de public mixé ou doit-on refuser ce type d'organisation au sein des établissements publics ?	
064	Quelle peut être la stratégie à adopter pour lutter efficacement contre un mode de formation qui pénalise fortement les jeunes des classes populaires ?	XXX -
065	Comment reprendre la main sur l'apprentissage et favoriser les formations sous statut scolaire ?	XXX -
066		XXX -
067	Pour les CPGE, la mobilisation des collègues dans laquelle le SNES-FSU a joué un rôle prépondérant, a permis le retrait du projet de réforme des prépas économiques. La baisse globale des effectifs de prépa due à la réforme du lycée est enrayée. Cependant, les prépas de proximité ont été durablement fragilisées : il faut cesser les fermetures de classes, notamment au prétexte d'expérimentations avec des universités pour décrocher une L3. Doit-on aller vers une demande de reconnaissance de L3 avec les Grandes Écoles ou garder la ligne du continuum 2+3 pour l'obtention du grade master ?	XXX - Ajouter <i>Les mandats de Montpellier restent d'actualité.</i>
068		XXX -
069	Les Greta participent à la mission de service public de l'éducation et la formation tout au long de la vie (ETLV). Comment permettre aux GRETA d'assurer cette mission de service public ?	XXX -
070		XXX -
071	<b>Fiche 8 - Un numérique maîtrisé</b>	XXX -
072	Le ministère et les collectivités s'obstinent à percevoir le « numérique » comme une ressource où puiser des solutions sans évaluer les résultats ou les conséquences à court et long terme. L'obsolescence des supports pour le fonctionnement de logiciels en constante évolution induit des pratiques difficilement tenables : renouvellement permanent du matériel, utilisation de matériels personnels. Comment ne pas aggraver le bilan environnemental lié à la durée de vie du matériel informatique ?	TOU-  Ajouter <b><i>Il est préférable de financer un matériel « en dur » installé dans les établissements et mis à disposition des élèves et des personnels, plutôt qu'un matériel individuel offert aux élèves par les collectivités territoriales. L'argent public doit aller à l'école publique et non directement aux familles, à des fins politiques. Seules les familles qui n'auront pas les moyens de s'équiper doivent bénéficier d'un équipement informatique offert.</i></b>  <b><i>Pour atténuer l'impact environnemental du secteur numérique, le ministère et les collectivités doivent évaluer attentivement les besoins technologiques avant d'investir, privilégier l'utilisation de logiciels open source pour prolonger la durée de vie des équipements, mettre en place des programmes de recyclage, favoriser l'achat d'équipements certifiés durables, pousser les fabricants vers l'éco-conception, et sensibiliser les</i></b>

		<b>utilisateurs·trices aux enjeux environnementaux liés à l'informatique. »</b>
073	Pour le SNES-FSU, tout élément (matériel physique, portail, logiciel...) qui a vocation à être utilisé par les professionnel·les doit faire l'objet de consultations et d'échanges avant la mise en place, et en cours d'usage. Les personnels ne sont pas des usagers au même titre que les élèves ou parents. L'expertise du terrain, de l'utilité et de la faisabilité en situation de travail ne relève que des professionnel·les. Que devrait être une véritable concertation ?	TOU-  Ajouter <b>Le financement de matériel numérique doit se faire à la demande des équipes pédagogiques et ne doit pas être imposé par les collectivités territoriales à des fins politiques.</b>
074	Les élèves et les personnels ne sont pas des objets d'expérimentations. Nos mandats sur la liberté pédagogique, les formations en ligne, l'enseignement hybride et à distance et la marchandisation de l'éducation restent valides. Le SNES-FSU sera particulièrement vigilant sur le respect de ces principes avec les usages de l'IA qui seraient envisagés. Quels sont les impacts des intelligences artificielles (IA) sur le travail des élèves et quelles réponses y apporter ?	XXX -
075	Comment les IA risquent-elles de dénaturer les métiers et comment s'en prémunir ?	TOU-  Ajouter <b>La réforme du « Choc des savoirs » valorise l'usage des IA génératives. Cette « innovation » éclaire la place prise dans le monde de l'éducation par cette technologie en très peu de temps. Des « référent·es IA » se mettent d'ores et déjà en place dans certaines académies et établissements. Mais l'IA ne saurait remplacer l'aide pédagogique apportée par la relation à l'enseignant.e. Elle ne peut qu'entraîner à la tâche répétitive et technique. L'IA ne peut en aucun cas être proposée comme moyen pour combler les manques d'enseignant.es. La mise en place généralisée de l'IA en lieu et place de l'aide pédagogique n'entraînerait qu'une dépossession du métier, et ne serait pas sans danger concernant l'exposition aux écrans des élèves.</b>
076	Dans la perspective d'une véritable politique de prévention, quelles formes pourrait prendre une « pause numérique » afin de ne pas encourager les élèves ni les personnels à utiliser sans arrêt les objets et solutions numériques ?	TOU-  Ajouter <b>Une politique de prévention visant à limiter une utilisation excessive du numériques pourrait inclure des mesures telles que l'établissement de créneaux horaires dédiés à la déconnexion, des campagnes de sensibilisation sur les bienfaits des pauses numériques, la création d'espaces "sans écrans" dans les établissements, la promotion d'activités non numériques, et la formation du personnel sur l'importance d'un usage</b>

		<i>modéré des technologies dans l'apprentissage. Ces initiatives visent à favoriser un équilibre sain entre la technologie et d'autres formes d'interaction, contribuant ainsi au bien-être des élèves et du personnel.</i>
077	L'EMI ne peut se résumer à une éducation aux dangers des usages numériques ni à un enseignement du numérique réduit à de « bonnes pratiques ». La technologie ne peut pas non plus être réduite au numérique. Quel bilan faire des contenus, des programmes, des pratiques et de l'évaluation en SNT ?	TOU- Ajouter <i>L'EMI, souvent pris en charge par les professeurs documentalistes, doit être financée, notamment par la création de nouveaux postes. Un nouveau besoin en enseignement doit se traduire par la création de postes.</i>  <i>Le SNES-FSU réaffirme son mandat d'un enseignement en Information Documentation, assuré par les professeur-es documentalistes avec des horaires dédiés et des contenus identifiés, issus du champ universitaire des Sciences de l'Information et de la Documentation.</i>
078	Quel bilan peut-on faire de la mise en place de la plateforme PIX quant aux apprentissages ?	TOU- Ajouter <i>La plateforme PIX est contestable. PIX vise un idéal sans offrir des directives pratiques concrètes pour la mise en œuvre des compétences numériques. De plus, la certification par un organisme externe, comme PIX, pose problème car certifier n'est pas former. Le caractère descendant et déconnecté de PIX souligne la tendance à externaliser la pédagogie du numérique, conduisant potentiellement à une privatisation future. Le contenu évalué est superficiel et déshumanisant, en lien avec la logique entrepreneuriale du gouvernement. Enfin, PIX soulève des questions pratiques comme le besoin d'autonomie des élèves ou l'organisation chronophage requise pour sa passation.</i>
079	Le SNES-FSU rappelle qu'il demande l'abandon de la certification PIX, d'autant qu'il s'agit aussi d'évaluer ce que les élèves ont appris en dehors du cadre scolaire, ce qui renforce les inégalités.	XXX -
080		XXX -
081	<b>Fiche 9 - École inclusive</b>	XXX -
082	Ajout Tout-e jeune doit pouvoir être scolarisé-e et la scolarité en milieu ordinaire doit être recherchée. Dans le contexte actuel, l'école inclusive est soumise à une logique comptable bien plus qu'humaine et	TOU- Ajouter

	<p>éducative. Les injonctions paradoxales de l'État, l'insuffisance de moyens provoquent de la souffrance au travail, de la souffrance pour une partie des élèves. Les structures et dispositifs adaptés doivent rester une alternative pour certain-es élèves.</p>	<p><b><i>L'école inclusive nécessite des classes à effectif réduit. Les conditions de travail actuelles des enseignant-es (classes chargées, trop de tâches annexes à faire, perte de sens du métier, éloignement du disciplinaire) constituent de la maltraitance institutionnelle et créent de la souffrance chez certains élèves qui ne relèveraient sinon pas de dispositifs de besoins particuliers.</i></b></p> <p><b><i>Le nombre d'élèves à besoins éducatifs particuliers ne cesse d'augmenter et la diversité de leurs difficultés aussi. La situation actuelle génère chez les personnels des dilemmes et une insatisfaction généralisée qui peut se transformer en souffrance.</i></b></p> <p><b><i>Dans le contexte actuel l'école inclusive est soumise à une logique comptable bien plus qu'humaine et éducative.</i></b></p> <p><b><i>Le défaut de prise en charge des élèves par les médecins scolaires ne doit pas accroître la charge de travail déjà insupportable des professeurs principaux.</i></b></p>
083	<p>L'État doit se donner les moyens humains et financiers de l'accessibilité universelle qu'il promet, en améliorant le bâti, en augmentant les places dans les structures spécialisées (IME, ITEP...), en réduisant les effectifs par classe, en créant des postes au sein d'équipes pluri-professionnelles, en améliorant le maillage territorial des dispositifs ULIS et classes UPE2A. Le SNES-FSU revendique la suppression des PIAL et la création d'un corps de la Fonction publique de catégorie B pour les AESH.</p>	<p>TOU-</p> <p>Ajouter</p> <p><b><i>Les conditions de travail des AESH doivent être améliorées : le nombre d'élèves suivis doit être réduit, le travail fourni en-dehors des horaires de cours doit être reconnu, les AESH doivent être formé.es au handicap selon leurs besoins professionnels mais aussi au contenu des programmes. Leur temps de service doit prendre en compte le temps de réunion et d'échanges en équipes pluri-disciplinaires.</i></b></p> <p><b><i>Rien n'est prévu pour la troisième mission des AESH : l'accompagnement aux activités sociales et relationnelles qui permet d'aider l'élève à acquérir de l'autonomie.</i></b></p>
084	<p>Les élèves allophones doivent avoir la possibilité de poursuivre leur scolarité au-delà de la première année en UPE2A.</p>	<p>TOU-</p> <p>Ajouter</p> <p><b><i>L'Education nationale doit défendre le principe d'éducabilité pour toutes et tous en accueillant les élèves étranger-es dans des conditions décentes. La résidence des nouveaux et nouvelles arrivant-es sur le sol français doit être pensée en fonction de l'accueil en classe UPE2A. C'est pourquoi, des classes UPE2A doivent être implantées sur tout le territoire, dans le but de favoriser la mixité sociale et culturelle avec des moyens renforcés.</i></b></p>

085	Le MEN doit développer un matériel pédagogique adapté et des formations pour tous les personnels parce qu'ils et elles sont tous concerné-es par les élèves à besoins éducatifs particuliers. Pour le SNES-FSU, c'est dès la conception des programmes que doit être pensé leur caractère inclusif dont découleront des diplômes eux aussi accessibles.	TOU-  Ajouter  <b><i>L'école doit interroger les pratiques et les évaluations pour rendre possible l'inclusion des élèves en milieu ordinaire. Le SNES-FSU doit entamer une réflexion sur l'accès aux soins liés aux troubles de l'apprentissage.</i></b>
086	Le SNES-FSU s'oppose aux PAS (pôles d'appui à la scolarité) et aux ARE (assistant-es à la réussite éducative) qui ne feraient qu'aggraver la dilution et la réduction des moyens. Le MEN doit cesser d'imposer des projets pour l'École sans concertation ni bilan, comme à la Conférence nationale du handicap d'avril 2023. Le SNES-FSU revendique le droit pour les organisations syndicales à participer au comité national du suivi de l'école inclusive (CNSEI) et, par principe, à tout projet touchant les élèves et les conditions de travail.	XXX -
087		XXX -
088	<b>Fiche 10 - Climat scolaire</b>	XXX -
089	Sous prétexte d'améliorer le bien-être des élèves et des personnels, les compétences dites psychosociales font leur chemin à l'école. Pour le ministère, la notion de climat scolaire est une porte d'entrée pour imposer une approche visant à un cadrage scolaire de « l'amélioration de soi » dans un but d'adaptabilité à la société et à l'économie. Comment lutter contre cette stratégie managériale qui entend normer les comportements, les personnalités et les métiers ?	TOU-  Sous prétexte d'améliorer le bien-être des élèves et des personnels, les compétences dites psychosociales font leur chemin à l'école. Pour le ministère, la notion de climat scolaire est une porte d'entrée pour imposer une approche visant à un cadrage scolaire de « l'amélioration de soi » dans un but d'adaptabilité à la société et à l'économie. <b><i>Réduire les difficultés de certains élèves à un manque de compétences psycho-sociales supposées améliorer leur bien-être et leur efficacité dans un système en surchauffe qui promeut le tri social et la compétition est un leurre. Cette stratégie managériale qui entend normer les comportements, les personnalités et les métiers doit être combattue. La poursuite et l'approfondissement de notre travail sur les contenus, les pratiques professionnelles et le métier selon nos mandats doit permettre d'éviter que la question de la démocratisation soit réduite à un manque de compétences de la part de certains élèves et à des dispositifs douteux pour le combler.</i></b> Comment lutter contre cette stratégie managériale qui entend normer les comportements, les personnalités et les métiers ?  Ajouter <b><i>Le bien-être à l'école ne doit pas être abordé dans une seule logique individuelle. La mise en place de collectifs de travail et de parcours</i></b>

		<p><i>scolaires sécurisés doit permettre de réduire le sentiment de mal-être ressenti par certains élèves. La pression exercée par le contrôle continu et l'évaluation permanente doit être réduite. L'école doit jouer son rôle structurant pour une même classe d'âge, sans qu'une pression inutile soit mise sur l'orientation.</i></p>
090	<p>La santé mentale des jeunes est devenue récemment une préoccupation du ministère alors que ses politiques contribuent à sa dégradation. Les mesures envisagées ciblent notamment CPE et personnels de la vie scolaire pour des formations de secouristes en santé mentale. Face à l'enjeu de la santé mentale des jeunes, quelles formations, quelles prérogatives et actions, quels partenaires, vers quelles structures orienter, comment combattre les dérives observées et questionner le respect des règles en terme d'éthique et de laïcité ?</p>	<p>TOU-</p> <p>Ajouter</p> <p><b><i>L'Ecole ne peut pas absorber seule toutes les problématiques concernant la santé mentale des jeunes. Les politiques réduisant les places en IME, ITEP, CMP, hôpital psychiatrique ou instituts spécialisés contribuent à une mauvaise prise en charge de la santé mentale des jeunes.</i></b></p> <p>Remplacer</p> <p><del>Face à l'enjeu de la santé mentale des jeunes, quelles formations, quelles prérogatives et actions, quels partenaires, vers quelles structures orienter, comment combattre les dérives observées et questionner le respect des règles en terme d'éthique et de laïcité ?</del></p> <p><i>Le ministère méconnaît le métier et les missions des personnels, notamment des CPE et des PsyEN qui travaillent avec les élèves, sont sensibilisé.es aux difficultés que peuvent rencontrer les élèves. Le cœur du métier des CPE est le suivi des élèves et donc la détection du mal être, sa prise en charge en lien avec les familles et les équipes (enseignant-es, PsyEN, infirmier-es, médecins, assistant-es social-es...) et l'orientation si nécessaire vers des partenaires extérieurs. Les PsyEN sont les personnels compétents par leur formation et statut sur les questions de développement psychologique et de souffrance psychique. Les équipes médico-sociales et PsyEN doivent être renforcées pour mieux dépister et prendre en charge les élèves victimes de violences.</i></p>
091	<p>La prévention du harcèlement en milieu scolaire souffre d'un manque de personnels. Et les agent-es se trouvent souvent démunis-es face à ce phénomène complexe et insidieux. Pour le SNES-FSU, construire des réponses éducatives et pédagogiques pour lutter contre le harcèlement requiert une action réfléchie, concertée et financée sur le temps long. Quels mandats pour une lutte efficace contre le harcèlement en milieu scolaire (collectifs de travail, formation, temps de concertation...) ?</p>	<p>TOU-</p> <p>Remplacer</p> <p><del>Quels mandats pour une lutte efficace contre le harcèlement en milieu scolaire (collectifs de travail, formation, temps de concertation...) ?</del></p> <p>Ajouter</p> <p><b><i>La lutte contre le harcèlement mérite mieux qu'un énième coup de communication : cela nécessite de la formation et des moyens humains , mais également un meilleur accueil des jeunes en classe, ce qui passe</i></b></p>



		<p><i>nécessairement par la mise en place de collectifs dans le cadre du groupe-classe et des effectifs allégés.</i></p> <p><i>La lutte contre le harcèlement doit être prise en charge par des équipes pluriprofessionnelles avec des moyens dédiés pour permettre de prendre en compte cette problématique.</i></p> <p><i>Construire des réponses éducatives et pédagogiques pour lutter contre les LGBTI-phobies, les violences sexuelles et sexistes, guider les élèves vers l'égalité filles/garçons requièrent une action réfléchie, concertée et financée sur le temps long.</i></p>
092	Programme « PHARe », numéro vert, référent-e harcèlement... quel bilan en faire ?	XXX -
093	Quelles réponses pour contrecarrer le nouveau management public qui entend faire des équipes pluriprofessionnelles, toujours plus réduites, un outil de gestion de la pénurie des personnels mettant à mal missions et métiers ?	<p>TOU-</p> <p>Ajouter</p> <p><i>Le SNES-FSU défend le développement de collectifs de travail, dans le respect des qualifications et des métiers, prenant appui sur des équipes pluriprofessionnelles au complet, formées et disposant de temps de concertation.</i></p> <p><i>En quelques années pas moins de 5 référent-es ont été créés, (référent-es décrochage, référent-es harcèlement, référent-e santé mentale, référent-e égalité filles - Garçons, référent-es découverte des métiers). Ces référent-es, formé-es en quelques jours, sont principalement des enseignant-es et des CPE . Pendant ce temps, les PsyEN EDO voient leur recrutement chuter de manière très alarmante. Le SNES-FSU demande la suppression de ces fonctions de référents et la mise en place dans tous les établissements d'équipes pluriprofessionnelles complètes et disponibles, capables d'appréhender les problématiques de chaque élève dans sa complexité.</i></p>
094	Le climat scolaire englobe aussi des facteurs liés aux conditions matérielles de construction et d'aménagement des établissements. Quelles revendications peut-on porter sur le bâti scolaire en lien avec l'accessibilité, la qualité des apprentissages, de l'éducatif, des relations entre les personnes ?	<p>TOU-</p> <p>Ajouter</p> <p><i>Les référentiels ministériels en matière de bâti scolaire doivent être mieux connus et transmis aux collectivités territoriales, aux chefs de service de l'Éducation Nationale, pour échapper à la commande politique qui fait du bâti scolaire un enjeu électoral. L'enjeu du bâti scolaire doit répondre à une commande pédagogique et non à une commande politique. Ainsi, le bâti scolaire doit intégrer des normes pour prendre en compte le réchauffement</i></p>

		<i>climatique, l'école inclusive, mais aussi l'égalité filles-garçons. Les équipes pédagogiques et leurs représentant-es doivent être mieux associées aux réflexions sur le bâti scolaire dans le cadre de la prévention des risques. Le DUER doit être mis à jour par les chefs d'établissements, en prenant en compte les risques psycho-sociaux pour les usagers et les personnels.</i>
095	La notion de climat scolaire ne doit en rien être confondue avec une nécessaire sécurisation des établissements, des personnels et des élèves.	XXX -
096		XXX -
097	<b>Fiche 11 - L'engagement n'est pas une obligation</b>	XXX -
098	Depuis 2017, E. Macron tente de créer les conditions d'une généralisation du Service national universel (SNU), au nom de l'engagement. L'EMC est aussi invoqué comme supposé remède à tous les maux de la société. Avec les labels « classe et lycée engagés », le ministère institue un SNU sur le temps scolaire tout en prétendant à un continuum entre contenus du séjour de cohésion et de l'EMC. Il fait du SNU une possibilité de déroger à la séquence d'observation en milieu professionnel obligatoire en fin de Seconde.	TOU-  Depuis 2017, E. Macron tente de créer les conditions d'une généralisation du Service national universel (SNU), au nom de l'engagement. <b><i>Aujourd'hui, la jeunesse est contrainte de se fondre dans les deux seuls collectifs compatibles avec le macronisme : la nation et l'entreprise privée. Or, l'engagement ne doit pas être conçu en fonction d'une intégration supposée à un projet national essentiellement conservateur, mais dans un rapport critique à la Nation, permettant d'acquérir une véritable citoyenneté. Le SNES-FSU, conformément à son mandat de Montpellier, réaffirme son opposition au SNU. Comme il l'a déjà fait, le SNES-FSU s'engagera dans une campagne pour dénoncer les pratiques et les dérives du SNU concernant son financement, son organisation et ses contenus, en s'adressant tout particulièrement aux associations de parents d'élèves et familles.</i></b>  L'EMC est aussi invoqué comme supposé remède à tous les maux de la société. Avec les labels « classe et lycée engagés », le ministère institue un SNU sur le temps scolaire tout en prétendant à un continuum entre contenus du séjour de cohésion et de l'EMC. Il fait du SNU une possibilité de déroger à la séquence d'observation en milieu professionnel obligatoire en fin de Seconde.  <b>Les mandats de Rennes, Paris et Montpellier sur la démocratie collégienne et lycéenne restent d'actualité. [Montpellier – Thème 1 – Fiche 6]</b>
099	Il ne s'agit plus d'émanciper par les savoirs mais de domestiquer la jeunesse par le management entrepreneurial et la discipline militaire.	XXX -

	La « jeunesse engagée » doit apprendre à obéir aux règles, en acquérant les « soft skills » valorisables sur le marché de l'emploi, sans remettre en cause les structures de domination d'une société de plus en plus injuste.	
100	Dans ce schéma, les personnels du service public d'éducation, qui s'attachent à former des citoyen·nes libres et éclairé·es, sont méprisé·es. On les considère comme incapables de bien éduquer à la citoyenneté, tandis que d'autres acteurs sont encouragés. Ainsi, de nombreuses associations, créées sous l'égide d'entreprises, participent à la prise en charge des élèves, sous couvert de l'information à l'orientation, de l'amélioration du climat scolaire, ou du bien-être et de la confiance en soi. Le SNES-FSU demande qu'il soit mis un terme à ce type de partenariats.	XXX -
101	Il refuse le principe d'une éducation qui fait de la mise au pas de la jeunesse son unique objectif, que ce soit par des pseudo-stages en entreprise ou des simulacres de service national. Il revendique la disparition du SNU et de tous les dispositifs expérimentaux qui tendent à l'imposer sur le temps scolaire. L'EMC doit rester un enseignement cohérent construit sur des programmes permettant de former des citoyen·nes critiques, et non une variable d'ajustement permettant d'introduire toutes sortes de dispositifs dans les emplois du temps des élèves. Le SNES-FSU refuse l'imposition de séances clés en main et d'intervenant·es extérieur·es non sollicité·es par les enseignant·es dans le cadre de leurs progressions en EMC.	TOU-  Ajouter <b><i>Il est nécessaire de renforcer notre vigilance quant aux contenus et pratiques en EMC et dans le cadre des projets d'éducation à la citoyenneté. Les choix opérés par les différents gouvernements et ministres de l'Éducation du président Macron depuis 2017 ont confirmé toutes nos craintes. Si le discours présidentiel appelant au « réarmement civique » est récent, c'est bien depuis 7 ans que nous avons vu s'infléchir les programmes, se multiplier les instructions officielles au service de la défense et illustration des « valeurs de la République » dans le sens d'un « engagement » sous surveillance. La « culture de l'engagement » sert en effet de prétexte au développement de compétences « psycho-sociales » behavioristes et à la généralisation d'un SNU fusionnant culte de la startup nation et domestication militaire.</i></b>  <b><i>Le SNES-FSU reste attaché à un enseignement d'EMC en effectifs réduits, permettant l'échange et le débat critique. Pour cela il doit bénéficier d'horaires dédiés et de groupes en effectifs réduits favorisant les projets, les débats, les travaux de groupe, les séances en salle informatique, le travail en interdisciplinarité, notamment avec les professeur·es documentalistes.</i></b>  <b><i>L'EMC doit être un espace et un temps de liberté pédagogique et de réflexion critique. Le contenu des programmes d'EMC doit être repensé en fonction des apports disciplinaires et de la recherche en histoire et</i></b>

		<i>géographie, mais aussi sociologie, anthropologie, sciences politiques et en information documentation. Toutes et tous les enseignant-es chargé-es de cet enseignement doivent avoir reçu une formation leur permettant de prendre en charge cet enseignement. L'évaluation chiffrée de l'EMC pour s'inscrire dans le cadre du contrôle continu du baccalauréat ou du futur DNB est un frein à cette diversification. L'engagement des élèves doit se déployer librement, de manière individuelle et collective, sans sommation entrepreneuriale ou nationaliste mais au contraire dans des démarches émancipatrices.</i>
102		XXX -

**Vote du Texte**

Pour : 80 – Contre : 0 – Abstention : 2 – NPPV : 0